

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 06 OCTOBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2022-05-08 - COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – AVENANT N° 05
AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU
SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE**

DATE DE CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Étaient présents :	FONTAINE André (départ à compter de la 2022.05.06), TARDY Yvan (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), CLAUDON Jean-Louis , FONTANA André , PICARD Denis , AMMARI Christelle , BONNIN Pierre , LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de R. JOUBERT), POIRSON Elisabeth , STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de M. NOISSETTE), PAYEUR Emmanuel , PREVOT Vincent (ayant la suppléance de JF SEGALTY), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO Michel), GUYOT Laurent , PLANCHAIS Viviane , SILLAIRE Roger , RADER Audrey-Helen , MAURY Christophe , GUILLAUME Isabelle , KNAPEK Patrice , DOMINIAK Bernard , WINIARSKI Patricia , MONALDESCHI Philippe , GASPAR Isabel , TOUSSAINT André , SITTLER David , ARNOULD Raphaël , LALANCE Corinne , CARON Jean-François , MARIN Karine , TAILLY Jérôme , SAUVAGE Catherine , MARTIN Vincent , PIERSON Chantal , DOHR Hervé (ayant la procuration de R. FAVRET), HENNEBERT Philippe , MATTE Jean-François , COLIN Xavier , ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de T. CHENOT), HARMAND Alde (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), DICANDIA Chantal , ADRAYNI Mustapha , LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de F. EZAROIL), HEYOB Olivier (ayant la procuration de L. RIVET), DE SANTIS Fabrice , CHANTREL Nancy , BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de M. GUEGUEN), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien , MOREAU Jean-Louis , LALEVEE Lucette , BRETENOUX Patrick , MASSELOT Catherine (ayant la procuration de O. ERDEM), MANGEOT Etienne , FELTEN Daniel , COUTEAU Jean-Pierre .
Étaient excusés :	COLLET Thierry , SEGALTY Jean-François , ROSSO Michel , VANIER Stéphane , NOISSETTE Michel , JOUBERT Roger , BORELA Francis , BELLINASSO Alain , DEPAILLAT Bernard , MANSION François , DURANTAY Corine , CHENOT Tony , RIVET Lionel , ASSFELD LAMAZE Christine , EZAROIL Fatima , ERDEM Olivier , GUEGUEN Marie , SIMONIN Hervé , FAVRET Régis , GUYOT Gilles
Avis de procuration :	Du début à la fin : 10 avis de procuration.
Avis de suppléance :	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
Secrétaire de séance :	ADRAYNI Mustapha
Nombre de présents :	Du début à la 2022.05.05 : 55 PRESENTS. De la 2022.05.06 à la fin : 54 PRESENTS.
Nombre de votants :	Du début à la 2022.05.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.05.06 à la fin : 64 VOTANTS.

Ce cinquième avenant porte sur quatre types d'évolution :

• **Evolution des services :**

- Suite à la création du groupement scolaire Domgermain / Choley-Ménillot, une nouvelle ligne scolaire E13 est nécessaire pour assurer le transport des élèves. Elle circulera les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec une rotation le matin et une le soir. Cette ligne a démarré depuis la rentrée de septembre et le coût est de 33,64 € HT jour. Pour ce faire, il a fallu regrouper le circuit de Villey-le Sec à celui de Pierre-la-Treiche, sur le tour de 16h30, il y a un surcoût de 4 kilomètres. Cette modification de service représente, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la Communauté au délégataire de **+0,12%**.

• **Evolution du carburant de la flotte des bus/cars – 32 véhicules**

- Il est proposé d'évoluer vers un nouveau combustible de deuxième génération miscible jusqu'à 100 % dans les moteurs diesel, le HVO (Huiles Végétales Hydrogénées). Ce carburant remplace le gasoil sans changement de matériel. Terres Toulouises Mobilité propose ce changement sur toute la flotte de véhicules, à partir de mi-octobre.

Le coût annuel supplémentaire de 70 000 € HT comprend :

- le surcoût du HVO par rapport au gasoil (+0,20 € / litre – 56% du surcoût)
- les kilomètres à faire en plus pour que les cars aillent faire le plein à Gondreville (44% du surcoût)

La communication assurée par le délégataire est incluse : affiches, internet, boutique, presse, covering... avec un complément prévu dans le magazine CC2T et site internet.

Dans la mesure où ce carburant sera proposé pour l'ensemble de la flotte, il est important de préciser que le coût supplémentaire sera répercuté sur les services complémentaires assurés par le délégataire pour le compte des communes en ce qui concerne le transport méridien et les prestations de sorties périscolaires ou autres, ainsi que vis-à-vis du Syndicat Mixte Grand Toulouais pour les transports des scolaires vers les piscines / centres aquatiques du secteur.

Cette modification de service représente, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la Communauté au délégataire de **+1,7%**.

• **Modification de véhicules :**

- Flocage et graphicaage à l'effigie de Colibri, des deux véhicules légers qui assurent les déplacements des lignes 34 (Grand Sauvoy) et 35 (Clinique psy boucles de la Moselle), le coût est arrêté à 5 570 € pour les 2 véhicules, soit une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la Communauté au délégataire de **+0,04%**.

• **Ajustement de la formule de révision (indexation) de la SFE et des prix unitaires :**

- Le contrat prévoit que la Subvention Forfaitaire d'Exploitation évolue, chaque année, par application d'une formule d'indexation définie à l'Article 32.2. Dans le contexte actuel de votre hausse et volatilité des indices, il est apparu que la pondération contractuelle des indices

s'écartait de la structure de coût du délégataire. Aussi, pour parvenir à une juste indexation, il est proposé de modifier la formule de révision comme suit :

- Part fixe = 0,19 (au lieu de 0,08)
- Indice salaires (INSEE 010562720) = 0,45 (inchangé)
- Indice gazoil (INSEE 000442588) = 0,16 (au lieu de 0,30)
- Indice maintenance TRV scolaire (CNR) = 0,10 (création)
- Indice des prix de l'industrie (INSEE 010534444) = 0,10 (au lieu de 0,17)

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la Communauté pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2019_05_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire ;

Vu le projet d'avenant n° 05 conduisant à une hausse contractuelle de la SFE de +6,6% sur la totalité du contrat hors méridien, dont +1,85% au titre de l'avenant n° 05 ;

Vu la commission mobilité du 6 septembre 2022 ;

Vu la saisine de la Commission de Délégation de Service Public dédiée à la mobilité qui se réunira le 29 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Adopter le projet d'avenant n° 05 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire et autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant,**
- **Prendre en compte l'impact financier sur l'exercice budgétaire correspondant au budget annexe Mobilité.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX